

En résumé

La démarche PRAP IBC, intégrée dans la politique globale de prévention des risques des établissements de l'industrie, du BTP, et du commerce a pour vocation de permettre aux salariés de ces secteurs de devenir "acteurs" de leur propre prévention.

Cette formation est habilitée par l'INRS. A l'issue, le **certificat d'acteur PRAP IBC** délivré par l'INRS est remis à chaque participant.

Objectifs :

- Se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son établissement.
- Observer et analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues.
- Participer à la maîtrise du risque dans son établissement et à sa prévention.
- Rechercher des pistes d'amélioration des conditions de travail, en y intégrant les principes généraux de prévention, les principes de sécurité et d'économie d'effort.
- Adopter les bonnes pratiques et les gestes appropriés à la tâche à effectuer.

Prérequis :

Aucun prérequis n'est exigé pour suivre cette formation.

Participants :

Toute personne impliquée dans une démarche de santé et sécurité au travail.
Directeur ou responsable en charge de la sécurité au sein de l'entreprise,
collaborateur exposé à des risques liés à la manutention...

Effectifs :

L'effectif maximum est de 10 personnes.

Intervenants :

Formation animée par un consultant formateur détenteur du certificat de formateur PRAP délivré par l'INRS.
Tous nos consultants formateurs répondent aux exigences de notre système qualité.

Le contenu

650 €

Net de taxe par personne certification incluse

O1 PRAPIBC 21-D25



2 jours soit 14 heures

Dates et villes

Grenoble - 04 76 28 29 28

- jeu 16 juil 2026, ven 17 juil 2026



1. Les atteintes à la santé et leurs conséquences

Les notions d'accident de travail (AT) et de maladies professionnelles (MP).

La nature et l'importance des AT et MP.

Le coût humain et financier.

2. La place de l'activité physique dans la situation de travail

La place de l'activité physique dans la situation de travail.

La notion de situation de travail.

3. Le fonctionnement du corps humain

Les principaux éléments de l'anatomie et de physiologie de l'appareil locomoteur.

Les différentes atteintes de l'appareil locomoteur.

Les facteurs de risques.

4. La relation entre poste de travail, activité physique et atteinte à la santé

Les sollicitations de l'appareil locomoteur.

Les déterminants de l'activité physique.

Les conséquences sur la santé.

Les pistes d'amélioration des conditions de travail.

5. Les principes de prévention et d'aménagement dimensionnel des postes de travail

Les principes généraux de prévention.

Les principes d'aménagement dimensionnel.

La formalisation et à la hiérarchisation des pistes d'amélioration.



Méthodes, moyens et suivi

Méthodes pédagogiques et moyens techniques

CCI Formation met à disposition de ses clients l'ensemble des moyens pédagogiques nécessaires à l'exécution de cette formation conformément aux éléments présentés.

Le formateur utilise un panel d'outils et de méthodes pédagogiques tels que : des diaporamas, des vidéos, des échanges entre stagiaires et des partages d'expériences.

Lors de la formation, les participants sont soumis à des mises en situation, des exercices pratiques, des échanges sur leurs pratiques professionnelles permettant un contrôle de leur progression et du développement de connaissances et de compétences acquises conformément aux objectifs visés.

Les analyses et les études de cas se feront à partir de documents issus de différentes entreprises et de différents secteurs.

Moyen d'appréciation de l'action

Le stagiaire est soumis à des mises en situations, des exercices pratiques, des analyses de ses pratiques dans une pédagogie active et participative permettant un contrôle continu de sa progression et du développement de connaissances et de compétences acquises conformément aux objectifs visés.

Validation : Certificat "Acteur PRAP IBC" délivré par l'INRS après validation du formateur habilité à certifier. Le candidat devra avoir participé à toute la formation PRAP IBC et avoir satisfait aux exigences de l'évaluation.

En fin de formation, une épreuve certificative permettra d'évaluer les compétences de l'acteur PRAP IBC :

Sur sa capacité à mettre en œuvre les compétences permettant de prévenir les risques liés à l'activité physique en situation de travail.

Sur ses connaissances du cadre réglementaire de l'activité d'acteur PRAP et de ses compétences en matière de prévention.

L'évaluation sera transcrite sur la fiche d'évaluation et de suivi de l'INRS.

Le certificat « Acteur PRAP IBC » sera édité et remis au candidat par CCI Formation.

Le certificat « Acteur PRAP IBC » a une période de validité de 2 ans. A l'issue de cette période, afin de prolonger la validité de la certification il sera nécessaire de suivre un stage de « Maintien et actualisation des compétences » et de répondre aux exigences des épreuves certificatives de même type que celle de la formation initiale.

Suivi de l'action

Une feuille de présence par demi-journée devra être signée par le stagiaire.

Accessibilité

L'inscription à cette formation est possible jusqu'à 48 heures avant le début de la session.

Nos locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Dans le cadre de la charte H+, CCI Formation est un relais auprès des acteurs du handicap pour répondre le mieux possible à votre demande de formation. N'hésitez pas à prendre contact avec notre référent pour que nous étudions votre demande.

